

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT DE COLLECTE  
DES ORDURES MENAGERES  
DE L'EST VENDEEN**

Arrondissement  
De LA-ROCHE-SUR-YON

**SEANCE DU 10 OCTOBRE 2023**

N° OM10102301  
CM/CM

L'an deux mille vingt-trois, le dix du mois d'octobre, à 18H30, à la salle du Petit Lundi à Saint-Prouant, a eu lieu l'Assemblée Générale du Syndicat de Collecte des Ordures Ménagères de l'Est Vendéen, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MALLARD, Président.

Date de convocation : 03/10/2023

Nombre de Conseillers Syndicaux : 36  
Nombre de votants : 20

Nombre de présents : 20  
Nombre de oui : 21

**PRESENTS :** Adeline AUBERGER, Anne BIZON, Lionel GAZEAU, Jean-Claude MARCHAND, Emmanuelle MOREAU, Alain SCHMUTZ, Michel VINCENDEAU, Franck JAUD, Christian PELLETIER, Jean-Louis CORNIERE, Anthony GRIMAUD, Daniel DRAPEAU, Hélène MADORRA, Philippe RIPAUD, Yannick SOULARD, Alain CAREIL, Jean-Michel CHATONIER, Christian GUENION, Jean-Pierre MALLARD, Sylvie MARIOT formant la majorité des membres en exercice.

**EXCUSES :** Dominique MARTIN, Frédéric PORTRAIT (pouvoir à Anne BIZON), Anne ROY, Christian DROUULT, Isabelle MOINET, Emmanuel TESSIER, Edwige GODET, Claude CLERJAUD, Damien CRABEL, Daniel MOTTARD, Pascal COUSIN, Valérie TONARELLI, Jeannick DEBORDE, Jean-Yves BRICARD, Jérôme CARVALHO, Yvan CHENU.

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Comité Syndical a nommé Monsieur Yannick SOULARD pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**OBJET : ELECTION DE UN (1) DELEGUE TITULAIRE POUR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE POUZAUGES**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-7,

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 1973 modifié portant création du Syndicat Mixte de Traitement des Ordures Ménagères du Secteur Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2018-DRCTAJ/3 – 714 du 26 décembre 2018 portant modification des statuts du Syndicat Mixte de Collecte des Ordures Ménagères (SCOM) du Secteur Est Vendéen,

Vu l'arrêté préfectoral n°2021-DRCTAJ/540 du 29 septembre 2021 portant modification du siège social du SCOM de l'Est Vendéen,

Vu les statuts du SCOM de l'Est Vendéen,

Monsieur le Président informe qu'il a été procédé à de nouvelles désignations pour le SCOM lors du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Pouzauges en date du 20 juin 2023.

Monsieur Christian PELLETIER a été désigné délégué titulaire en remplacement de Monsieur Christophe PRIOU.

La nouvelle composition est donc la suivante :

SYNDICAT DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES (SCOM)					
1	Titulaire	Anne BIZON	1	Suppléant	Michelle DEVANNE
2	Titulaire	Franck JAUD	2	Suppléant	Patrice LABAEYE
3	Titulaire	Frédéric PORTRAIT	3	Suppléant	Antoine HERITEAU
4	Titulaire	Dominique MARTIN	4	Suppléant	Céline REVEAU
5	Titulaire	Jean-Claude MARCHAND	5	Suppléant	Annie TETARD
6	Titulaire	Lionel GAZEAU	6	Suppléant	
7	Titulaire	Alain SCHMUTZ	7	Suppléant	Alexandre GUILLOTEAU
8	Titulaire	Adeline AUBERGER	8	Suppléant	Sophie BENETEAU
9	Titulaire	Anne ROY	9	Suppléant	Lydie AVOINE
10	Titulaire	Michel VINCENDEAU	10	Suppléant	Dominique PICARD
11	Titulaire	Emmanuelle MOREAU	11	Suppléant	Claude ROY
12	Titulaire	Christian PELLETIER	12	Suppléant	Joël CHATEIGNER

Par ailleurs, Monsieur le Président rappelle que par délibération n°OM05122201 Syndical a adopté la composition de la commission « Finances et Administration

Considérant que conformément à l'article L.2121-22 du CGCT et au règlement intérieur du Comité Syndical, chaque commission comprend 14 membres dont le Président et les vice-Présidents, cela afin de respecter le principe de représentation des EPCI membres.

Considérant que la « Commission Finances et Administration Générale » assure le suivi des affaires financières et notamment de l'évolution des tarifs de la redevance incitative,

Considérant que Monsieur le Président propose que Monsieur Christian PELLETIER devienne membre de la commission « Finances et Administration Générale » en remplacement de Christophe PRIOU.

**Dans ce contexte, Monsieur le Président propose aux membres du Comité Syndical de délibérer pour adopter la composition de la Commission « Finances et Administration Générale ».**

**Après avoir procédé à l'élection à main levée, le Comité Syndical, à la majorité des suffrages exprimés (21 Oui, 0 Non, 0 Abstention), déclare, que la commission « Finances et Administration Générale » est composée de :**

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GENERALE	
Pays de Saint-Fulgent – Les Essarts	Jean-Pierre MALLARD
	Eric SALAÜN
	Yvan CHENU
Pays de Chantonnay	Yannick SOULARD
	Philippe RIPAUD
	Valérie TONARELLI
	Anthony GRIMAUD
Pays de Pouzauges	Lionel GAZEAU
	Christian PELLETIER
	Michel VINCENDEAU
	Anne BIZON
Pays de la Châtaigneraie	Christian GUENION
	Alain CAREIL
	Pascal COUSIN

Fait et délibéré à Saint-Prouant, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Signé électroniquement par :  
Jean-Pierre Mallard

Jean-Pierre MALLARD  
Date de signature : 13/10/2023  
Qualité : Président du SCOM Est  
Vendéen

Le Secrétaire de séance

Signé électroniquement par : Yannick  
Soulard  
Date de signature : 12/10/2023  
Qualité : Vice-président du SCOM Est  
Vendéen  
Yannick SOULARD

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée de l'île Gloriette, 44041 NANTES cedex 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.